

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME QUATRIÈME

1885

LYON

H. GEORG, LIBRAIRE

65, RUE DE LA RÉPUBLIQUE

PARIS

G. MASSON, LIBRAIRE

20, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1885

sour ; elles portent en caractères arabes une inscription qui ne permet guère de préciser à quelle époque cette monnaie était en circulation. Le caïd Si-Menaoud, de la tribu d'Ahl-Ksar et Sebkhâ, vieux khadja ayant la réputation d'un érudit, ont déclaré que les pièces en question devaient avoir été apportées dans le pays par les premiers conquérants arabes, c'est-à-dire vers le neuvième siècle. Elles étaient renversées dans un vase en terre enfoui non loin d'ossements humains à peu de profondeur ; deux vases ont été trouvés, le premier par de jeunes bergers en creusant un four destiné à faire ouvrir les pommes de pin pour en extraire les graines : il en contenait une centaine ; le deuxième, quelques mois plus tard, fut trouvé dans la forêt même par des indigènes employés à l'élargissement d'un chemin encaissé dans un étroit vallon : il en contenait plus de deux mille.

Conformément à l'article 716 du Code civil ce trésor fut partagé par moitié entre l'État et ceux qui en avaient fait la découverte.

M. Lortet dit qu'en Judée il est d'usage constant, et depuis un temps immémorial, pour les israélites, de se servir de petites pièces métalliques tout à fait semblables à celles qu'a présentées le docteur Depéret, mais en cuivre, comme monnaie d'aumônes, sorte de jetons ou cachets que les pauvres vont échanger contre des provisions chez des fournisseurs désignés. M. Lortet ne sait si cette pratique a été conservée par les juifs qui ont quitté leur pays d'origine.

COMMUNICATIONS

**ESSAI DE RECONSTITUTION D'ÉPOQUE ET D'ORIGINE
D'UN MORS DE CHEVAL TRÈS ANCIEN**

PAR M. LE DOCTEUR CHARVET

Pour peu que l'on s'occupe de l'histoire, l'on est obligé de reconnaître que les peuples qui ont eu des relations un certain

temps entre eux se sont imités plus ou moins fidèlement dans leurs lois, leurs armes, leurs vêtements; en un mot, dans tout ce que chacun d'eux pouvait retirer de bon à son profit et dont il ignorait l'usage jusqu'alors.

Sans aller plus loin, donnons en passant, pour exemple, les selles des Maures d'Espagne importés au Mexique lors de la conquête de ce pays, et qui n'ont pas été modifiées depuis lors, pas plus que le mors de bride qui, à ce moment, était le type italien de l'époque; les manteaux burnous que nous avons adoptés depuis notre conquête de l'Algérie, et les verroteries italiennes pour la toilette des Françaises, depuis la dernière guerre avec cette nation.

Je veux arriver à dire, pour un genre de recherches spéciales, qu'il en a été de même pour les freins de chevaux, question archéologique pleine d'intérêt et qui, de temps en temps, pose des problèmes assez difficiles à résoudre, quant à l'origine et quant à l'époque de l'emploi de tel ou tel type.

C'est un essai de restitution de ce genre qui sera l'objet des recherches qui vont suivre.

En 1818, à Verna, commune du département de l'Isère, arrondissement de Crémieu, les travaux entrepris pour la rectification d'une route mirent à découvert, sur la propriété de M. le marquis de Verna, un tumulus; l'on y trouva un mobilier funéraire assez considérable, les restes d'un guerrier avec un fragment d'armure, les ferrements d'un char, des bandes de roues, des ornements de bronze, des débris de harnachements et des mors de chevaux.

L'archéologie, à peine naissante à cette époque, ne passionnait pas comme aujourd'hui; aussi cette découverte n'eut-elle que peu de retentissement, les objets restèrent en possession de M. le marquis de Verna, où ils sont encore dans son château sans avoir été classés.

Cependant M. Reynard, médecin-vétérinaire et professeur à l'École vétérinaire de Lyon, à qui l'on s'adressa pour savoir son opinion sur les mors de bride, donna une conférence à ce

sujet à la Société royale d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon, article plein d'érudition, dont son confrère, M. Gronier, aussi professeur à l'École, donna le compte rendu, avec des dessins à l'appui de son mémoire, dans le volume de cette Société, 1819, page 192 (*Lyon*, imprimerie Barét, place des Terreaux).

Ce frein antique ne ressemble en rien à tous les spécimens connus par moi, et nulle part je n'ai pu en retrouver ni la description ni le dessin ; ce n'est point un simple bridon brisé, comme on en rencontre dans les sépultures des guerriers déposés dans les terrains crayeux de la Marne avec leur char de guerre ; c'est une espèce de bridon rigide quant à l'embouchure, ayant sa liberté de langue et se terminant à chaque extrémité par un large anneau vertical, recevant un autre anneau pour y adapter la têtière de la bride et l'œil de l'extrémité supérieure de chaque branche du frein. Il a 0^m,11 de largeur, les branches en ont 0^m,15 de longueur et se terminent par un anneau pour y fixer des rênes. A 0^m,06 au-dessous de l'extrémité supérieure des branches, l'on voit un entablement rectangulaire de 0^m,04 de hauteur sur 0^m,03 de largeur, portant trois trous ronds d'un demi-centimètre de diamètre, placés les uns sous les autres, dont un reçoit symétriquement à chacune des branches l'extrémité arrondie d'un polyèdre à huit pans, *fusiforme*, ralliant rigidement chacune des branches à sa correspondante. C'était dans l'intervalle compris entre cette barrette fusiforme et le canon qu'entrait la mâchoire inférieure du cheval, et suivant l'intervalle nécessaire à cette mâchoire qui devait être enclavée entre les canons et la barrette faisant office de gourmette, l'on avait trois degrés de combinaison d'espace, au moyen des trois trous symétriques disposés sur chaque branche, pour y adapter la barrette fusiforme.

Ce mors était donc disposé, comme ceux de nos jours, les branches verticales au repos, et devenant plus ou moins obliques en arrière, suivant le degré de traction des rênes dans cette direction.

N'ayant jamais vu les deux freins trouvés à Verna, j'avais construit en liège un fac-similé d'après la gravure qui accompagne le compte rendu de M. Grogner (Pl. 1), et je n'avais jamais, depuis alors, rencontré d'autres spécimens, lorsque enfin je trouvai à Lyon, il y a deux ans, plusieurs débris du même modèle, provenant de ferrailles repêchées par la drague dans le Rhône. J'ai pu en reconstituer un en entier, et de plus j'ai une branche d'un second, mais qui est plus courte de 3 centimètres.

Seulement, ce spécimen présente une différence complète dans la forme de l'embouchure ou du canon. Dans le premier, d'après le dessin, s'il représente fidèlement la construction de ceux de Verna, les canons sont séparés par une liberté de langue ordinaire et sont assez forts; dans celui retiré du Rhône, la liberté de langue ressemble aux anciens mors italiens, est très étroite et très élevée, allant frotter le palais lors d'une traction violente par les rênes, et les canons sont entourés de chaque côté par trois anneaux mobiles roulant sur eux, où ils ont été enfilés. Ils adoucissent ainsi la rigidité et la douleur dans la pression sur les gencives. (Pl. 2, A).

Nous aurions donc deux types : *type de Verna*, *type du Rhône*. (Pl. 2, B).

Il est probable que ces mors servaient à cette époque aussi bien au cheval de trait qu'au cheval de cavalier. Je dis de cavalier au lieu de dire de selle, car la selle n'était pas encore complètement connue à cette époque, où Zonoras, historien de ce temps, fit la première mention de la selle proprement dite en décrivant un combat livré en 340 par Constance à son frère Constantin, qu'il désarçonna de sa selle et tua.

Nous voyons aussi, par la branche isolée que nous possédons, qu'il y avait déjà à cette époque des combinaisons diverses de la structure de l'embouchure. Ces freins seraient donc d'importation étrangère et venus en Gaule avec des hordes arrivant de la Germanie ou de l'Afrique, et qui se sont rencontrés sur divers points voisins du Rhône, Les Sarrasins, les

Celtes, les Francs, les Germains, les Huns, les Hongrois apportaient tous des variétés de races de chevaux et de harnachements, avec ou sans modification, et c'est ainsi que j'explique la création de deux types de freins semblables dans leur fabrication et leur mécanisme comme levier intersistant ou du deuxième genre, mais ayant une différence très sensible sous le rapport de leur canon et de leur liberté de langue, sans pouvoir dire lequel des deux a été le point de départ de la création de l'autre, mais certainement contemporains.

ESSAIS PRATIQUES SUR LE CHEVAL. — Voulant me rendre un compte exact de l'action mécanique de ce frein sur l'embouchure d'un cheval, et ne pouvant me servir ni de mon spécimen de liège représentant celui de Verna, ni du spécimen reconstitué peu solidement avec une huitaine de débris provenant du spécimen du Rhône, ne pouvant résister à diverses expériences décisives sur plusieurs chevaux, j'en ai fait fabriquer un exactement semblable en tous points à celui du Rhône, et l'ai essayé sur cinq chevaux à deux fins, c'est-à-dire de selle ou carrossiers.

J'ai sur chacun d'eux commencé l'expérience en plaçant le frein de la façon que l'indique le dessin accompagnant l'article de M. Grogner (Pl. 3, A). Je n'ai obtenu qu'un bien faible résultat, sous une traction lente et graduée des rênes en arrière, cependant assez forte pour que les branches aient pris la position horizontale, sans faire reculer le cheval. Le résultat a été identique sur les cinq chevaux, différents cependant de sensibilité d'embouchure, point capital pour une expérience consciencieuse.

Mais, au contraire, sitôt que sur chacun d'eux j'avais retourné le frein et que la partie supérieure de la branche coudée en manivelle tournée en arrière était soumise à la même traction que dans la précédente position, tous les chevaux ont obéi, même à une moindre traction et plus rapidement, bien avant que la branche ne fût arrivée à la position horizontale (Pl. 3, B).

Les honorables auteurs de l'article de 1818 ont donc commis

une erreur évidente concernant le dessin qu'ils ont eu l'intention d'ajouter à leur description pour en faciliter la compréhension aux lecteurs; voici, du reste, ce que nous apprennent à ce sujet des essais mécaniques de cette combinaison de levier :

ESSAIS MÉCANIQUES. — Étant incompetent pour traduire, par le raisonnement mathématique, le résultat obtenu par de simples expériences sur le cheval, l'on peut aussi facilement refaire l'expérience sur une main qui remplacera idéalement la mâchoire inférieure.

Placez, par exemple, la paume de votre main gauche étalée regardant en l'air. Déposez les canons du mors sur cette main au niveau de la naissance du pouce. Faites alors une traction à l'extrémité inférieure de la branche, dont l'autre extrémité supérieure est pour le moment tournée en avant. La barrette gourmette s'éloignera du dos de la main représentant la mâchoire inférieure pour ne la retrouver qu'une fois arrivée à la position horizontale, et à ce moment seulement la pression s'exercera sur les gencives au moyen des canons.

Si, au contraire, vous retournez le mors et le placez inversement au dessin, c'est-à-dire les coudes des branches en arrière, à peine avez-vous commencé votre traction en arrière que la barrette portera violemment sur la mâchoire, en même temps qu'un mouvement de bascule communiqué aux canons par la pression fera remonter le sommet de la liberté de langue frotter le palais, et obligera le cheval par cette pression douloureuse à ouvrir la mâchoire, ce qui amènera la déconstriction de ces parties, et le cheval sera soumis forcément, comme on le voit chaque jour en Afrique par l'usage des mors arabes à haute liberté de langue.

Nous pouvons donc conclure des expériences dans les deux positions différentes de freins sur plusieurs chevaux, ainsi que de celles qu'on peut faire sur sa main, que c'est bien la position des branches coudées en *arrière* qui est la seule admissible pour que ce frein ait toute la puissance désirée.

RECHERCHES ET CONCLUSIONS. — N'ayant pu parvenir, d'après mes recherches personnelles dans les musées, ni dans les bibliothèques, à retrouver ces deux types de mors anciens, j'ai pensé en dernier lieu au musée de Saint-Germain, et me suis empressé d'écrire à notre honorable collègue, M. de Mortillet, espérant que dans les riches galeries de cet établissement il y aurait un ou plusieurs spécimens semblables ayant été retrouvés avec des armes ou autres objets contemporains permettant, d'une façon précise et incontestable, d'être fixé sur leur origine, ainsi que sur l'époque où ils étaient employés et par quelle nation.

Sans tenir à une opinion, jusqu'à nouvel ordre, et après soixante-sept ans écoulés depuis le travail de nos honorables prédécesseurs, auteurs du premier article, je dirai, comme eux, que ces objets de tumulus datent de l'époque de l'invasion de ces hordes de barbares dans l'Empire romain, et que le guerrier à qui l'on fit pareille sépulture n'avait pas dû être un guerrier vulgaire; ce devait être un de ces Gaulois-Belges qui, au rapport de Virgile, se servaient seuls de char de guerre dans les combats.

Les invasions générales ayant coïncidé presque avec les débuts de la monarchie dans la Gaule française, nos objets auraient 1500 ans d'existence. Quant aux types du Rhône, ils ont probablement servi à des chevaux de selle dont les guerriers auraient péri en voulant traverser ce fleuve, mais sans pouvoir indiquer le lieu où ils y auraient trouvé la mort, ils auront été entraînés peu à peu jusqu'au lieu où le harnachement détérioré aura laissé les freins engloutis dans le lit du Rhône pour y être repêchés 1500 ans après. Je reste néanmoins toujours disposé à modifier une erreur de date, et même d'origine, si quelque membre veut bien m'apporter des preuves que je ne suis pas dans le vrai.

DISCUSSION

M. Cornevin hésite à admettre l'origine gauloise de ces mors, à cause de leurs grandes dimensions dont ne se seraient guère accommodés les chevaux gaulois, qui étaient très petits, tant que l'on puisse en juger par les fers qu'ils nous ont laissés.

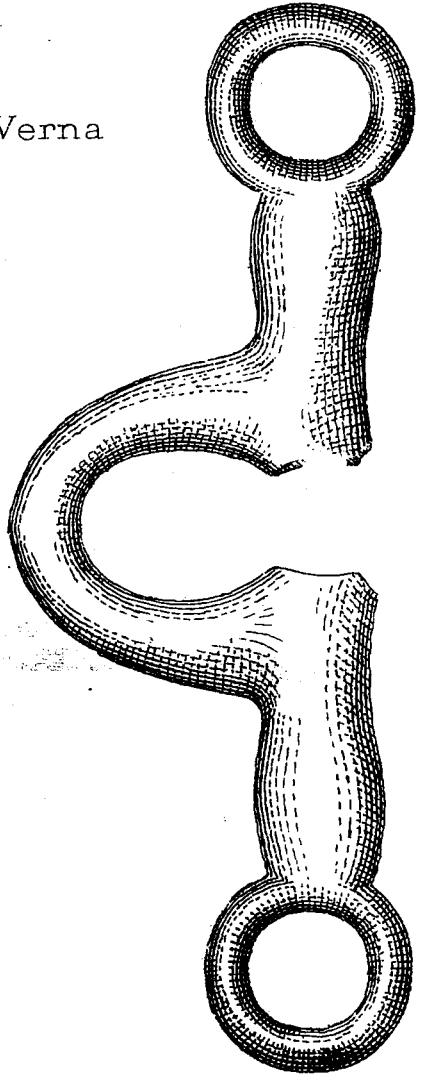
M. Charvet répond que les mors qu'il a présentés à la Société ne sont pas si grands qu'on pourrait le croire à première vue. Car il faut déduire en largeur la place occupée par les articulations des diverses pièces ; d'ailleurs ils ne sont pas tous de mêmes dimensions, ce qui permet de supposer que les chevaux gaulois appartenaient à plusieurs races.

M. Cornevin répète qu'à Verdun, comme partout où il a vu des fers mérovingiens, ils se faisaient remarquer par leur extrême petitesse nécessairement corrélative à la petitesse même des chevaux auxquels ils étaient destinés.

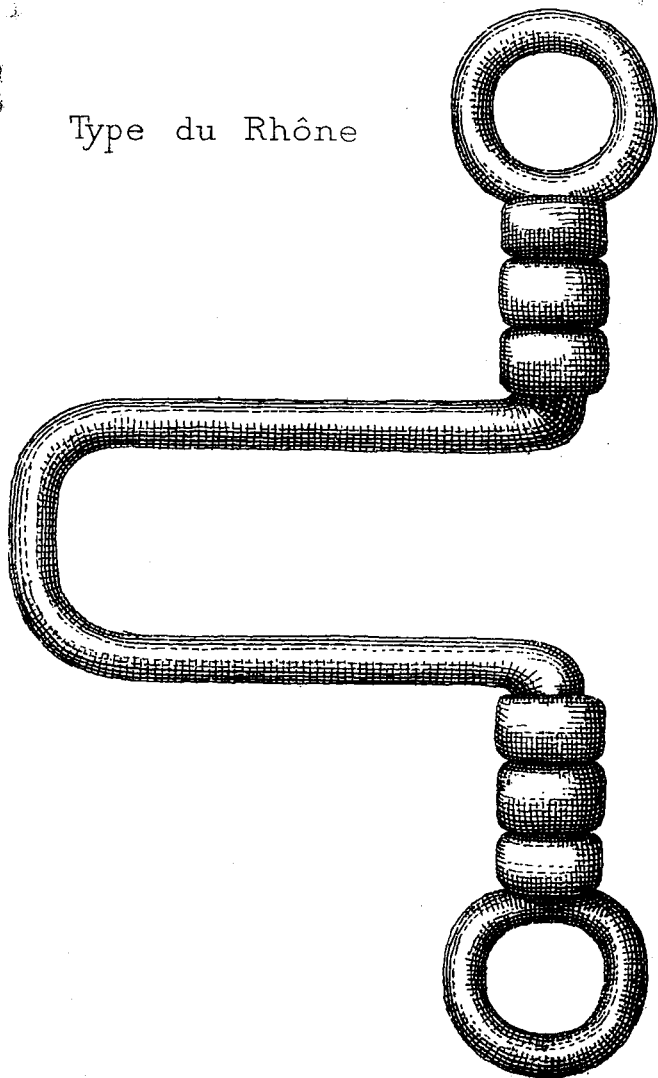
M. Chantre a vu au château de Leyrieu la série complète des objets trouvés dans le tumulus dont a parlé M. Charvet, et il peut affirmer qu'ils sont caractéristiques de l'époque gauloise qui a précédé l'arrivée des Romains.

M. Guigue raconte à propos des traces qu'ont laissées les invasions barbares sur le territoire des Gaules que, dans les hautes montagnes du Bas Bugey, on trouve encore quelques descendants des chevaux des Sarrasins, reconnaissables à leur petitesse, à leur crinière touffue et à l'énergie de leur regard, etc. ; on les emploie spécialement au transport des tufs. Il est de tradition, parmi les gens du pays, de donner à ces animaux l'origine que nous venons d'indiquer, et rien n'est plus probable, étant donné leur conformation et surtout ce fait que les Sarrasins ont laissé bien d'autres traces incontestables de leur passage en Bugey.

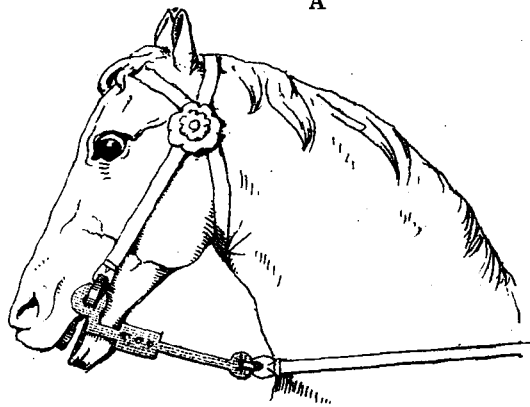
Type de Verna



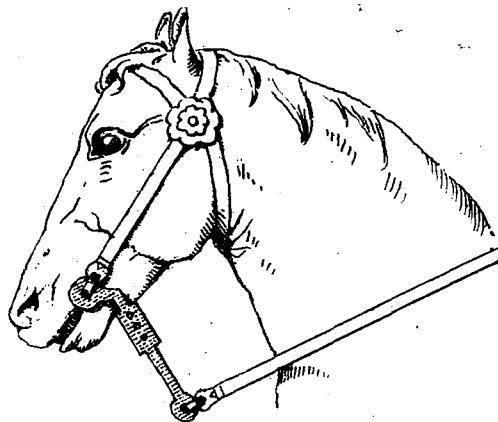
Type du Rhône



A



B



DESSIN calqué sur celui de M. Reynard,
représentant la disposition DÉFECTUEUSE
du Frein avec coude en avant.

DESSIN modifié après Expériences, repré-
sentant la disposition RATIONNELLE du
Frein avec coude en arrière.